

UNIVERSITÉ DE FRANCE. — ACADÉMIE DE NANCY

RENTRÉE SOLENNELLE

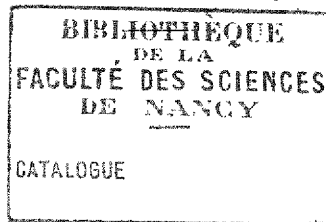
DES FACULTÉS

DE DROIT, DE MÉDECINE, DES SCIENCES ET DES LETTRES

ET DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE NANCY

Le 16 Novembre 1876



NANCY

IMPRIMERIE DE BERGER-LEVRAULT ET C^{ie}

11, RUE JEAN-LAMOUR, 11

1877

Les jurys chargés de prononcer, cette année, sur le mérite des épreuves, ont décerné les récompenses dans l'ordre suivant :

PREMIÈRE ANNÉE D'ÉTUDES

Chimie, Physique et Histoire naturelle.

Prix : M. CADOT (Émile), de Vandéleville (Meurthe-et-Moselle).

Mention honorable : M. FIX (Albert), de Wissembourg.

DEUXIÈME ANNÉE

Anatomie et Physiologie.

Prix : M. ALTENAIRE (Louis-Eugène), de Pillon (Meuse).

TROISIÈME ANNÉE

Médecine.

Prix : M. LAHALLE (Joseph-Paulin), de Rambervillers (Vosges),

QUATRIÈME ANNÉE

Prix : M. GUYOT.

PRIX PARTICULIER

Un concours auquel ont pris part les élèves internes, a été ouvert, à la fin de l'année scolaire, pour l'obtention du prix dit : *Prix de l'Internat*, fondé par M. le docteur Bénit.

Le jury chargé de prononcer sur le mérite des épreuves de ce concours a décerné le prix à M. HOUPERT (Louis-Prosper), de Renoncourt (Meurthe-et-Moselle).

PRIX DE THÈSE

PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE.

Sur la proposition de la Commission chargée, par la Faculté, d'apprécier la valeur des thèses soutenues pendant l'année scolaire 1875-1876, le prix de thèse a été accordé à M. le D^r STÆBER (Adrien), de Strasbourg ; et une mention honorable à M. le D^r ROUYER (René), de Vertuzey (Meuse).

FACULTÉ DES LETTRES.

PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Prix (Médaille d'argent de la valeur de 275 fr.) : M. ROY (Émile), né à Schlestadt le 12 mars 1856, maître auxiliaire au Lycée de Nancy.

Mention honorable ex æquo : M. FAVRE (Paul-Alexandre), né à Saint-Pétersbourg le 1^{er} octobre 1856, élève de 2^e année à la Faculté de Droit de Nancy ;

M. MICLESCO (Jean), né à Calinesti, district de Botosani (Moldavie), le 1^{er}/12 septembre 1857, élève de 2^e année à la Faculté de Droit de Nancy.

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

Conformément aux dispositions du décret du 21 avril 1869 et de la circulaire ministérielle du 6 juillet suivant, des prix, avec des mentions honorables, s'il y a lieu, sont accordés annuellement, à la suite d'un concours, dans les Écoles supérieures de pharmacie.

La Commission chargée de prononcer, cette année, sur le mérite des épreuves des candidats, a décerné les récompenses dans l'ordre suivant :

PREMIÈRE ANNÉE

Chimie minérale, Physique et Histoire naturelle.

Prix : M. MAILLOT (Édouard), de Nancy.

Mention honorable : M. MACÉ (Marie-Eugène-Lucien), de Château-Salins (Meurthe).

DEUXIÈME ANNÉE

Pharmacie et Matière médicale.

Prix : M. GÉRARD (Henri-Claude), de Dieulouard (Meurthe).

Mention honorable : M. BLAUDEZ (Jules-Nicolas-Isidore), de Xertigny (Vosges).

TROISIÈME ANNÉE

Chimie organique et Toxicologie.

Mention honorable : M. DELACROIX (Adrien-Émile), de Gy (Haute-Saône).

PRIX DE THÈSE

PRIX DU CONSEIL GÉNÉRAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE.

Sur la proposition de la Commission chargée d'apprécier la valeur des thèses soutenues pendant l'année scolaire 1875-1876, l'École a décerné le prix de thèse à M. GOSSET (Émile), de Crépy (Aisne), pharmacien de 1^{re} classe.